



L'organisation du Sénat va être modifiée

L'organisation du Sénat va être modifiée, comme cela était attendu.

Le Bureau de la Haute Assemblée a en effet décidé la création d'une nouvelle commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable, à partir de l'actuelle commission de l'Economie. La proposition de résolution sera présentée en séance le 19 décembre prochain.

La création de cette commission avait été évoquée dès le mois de septembre dernier, à la suite du changement de majorité au Palais du Luxembourg.

En revanche, la séparation de la commission des Affaires étrangères et de la Défense, en deux nouvelles commissions, l'une des Affaires étrangères, l'autre de la Défense, n'a pas abouti. Le nom de l'ancien ministre Jean-Pierre CHEVENEMENT, sénateur (RDSE) du Territoire de Belfort, avait été évoqué pour la présidence de la nouvelle commission de la Défense.

Le Sénat devrait donc compter, en décembre prochain, sept commissions permanentes : la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, présidée par M. Jean-Louis CARRERE (PS, Landes), la commission des Affaires sociales (que préside Mme Annie DAVID, (CRC, Isère), la commission de la Culture, de l'Education et de la Communication présidée par Mme Marie-Christine BLANDIN, (Vert Nord), la commission de l'Economie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, que préside M. Daniel RAOUL (PS, Maine-et-Loire), la commission des Finances que préside M. Philippe MARINI, (UMP, Oise), la commission des Lois, que préside M. Jean-Pierre SUEUR (PS, Loiret), et la nouvelle commission de l'Aménagement du Territoire et du Développement durable.

La présidence de cette commission pourrait être confiée au groupe RDSE, qui ne préside actuellement aucune commission. Le nom de Mme Anne-Marie ESCOFFIER, née en août 1942, inspecteur général de l'administration honoraire, sénateur (RDSE) de l'Aveyron depuis 2008, ancien préfet de l'Yonne et de l'Aveyron, est évoqué pour cette présidence.

Par ailleurs, une commission sénatoriale pour le Contrôle de l'application des lois va être créée. Ses 39 membres seront désignés le 30 novembre prochain. Cette commission sera organisée comme la commission des Affaires européennes, présidée par M. Simon SUTOUR (Gard, PS). Ses membres seront également membre des sept autres commissions permanentes, et ses compétences seront parallèles à celles de ces mêmes commissions permanentes dans le contrôle de l'application des lois. Sa présidence devrait revenir au groupe PS. Le nom de M. David ASSOULINE, né en juin 1959, sénateur (PS) de Paris depuis 2004, vice-président de la commission de la Culture, de l'Education, et de la Communication.



Les membres de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et des délégations seront également désignés le 30 novembre.

Une Délégation à l'Outre-mer est créée, comme cela était prévu. Elle comprendra au total 42 membres : 21 membres désignés à la représentation proportionnelle, et les 21 sénateurs d'Outre-mer, membres de droit. La présidence de cette délégation devrait être confiée à un sénateur ultramarin apparenté au groupe PS.

Les trois autres délégations compteront 36 membres. La Délégation aux Droits des femmes, et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes devrait être présidée par une élue membre du groupe CRC (elle était présidée jusqu'au dernier renouvellement par Mme Michèle ANDRE, PS Puy-de-Dôme).

La Délégation aux Collectivités territoriales et à la décentralisation (qui était présidée par M. Claude BELOT, UMP Charente-Maritime) devrait être présidée par un sénateur UCR. Le nom de Mme Jacqueline GOURAULT, née en novembre 1950, sénateur du Loir-et-Cher depuis 2001, maire (MoDem) de la Chaussée-Saint-Victor, est évoqué.

La Délégation à la prospective (que présidait M. Joël BOURDIN, UMP Eure) devrait être présidée par un sénateur RDSE.

L'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques serait quant à lui présidé par un élu UMP.

Le Bureau du Sénat a en outre décidé de modifier le Règlement de la Haute Assemblée, afin d'abaisser à 10 le nombre minimum de sénateurs nécessaire à la constitution d'un groupe. Cette modification doit permettre aux élus écologistes de constituer un groupe indépendant. La procédure sera lancée prochainement, et la création du groupe devrait intervenir en janvier prochain.